



72, boulevard de Courcelles 75017 PARIS

Tél : 01 47 63 98 63 Site Internet : [www.gcu.asso.fr](http://www.gcu.asso.fr) Courriel : [gcu@gcu.asso.fr](mailto:gcu@gcu.asso.fr)

Association loi 1901 SIRET : 775 692 072 00447 - APE 9499Z

## NOTE D'INFORMATION

### À l'attention des campeurs du terrain GCU du Crotoy (80)

Formule « occupation temporaire + garage mort »  
sur le terrain du Crotoy

Suite à la bonne application de la formule expérimentale « occupation temporaire + garage mort » mise en place sur le terrain du CROTOY au cours de la saison 2016, le conseil d'administration a décidé de renouveler cette procédure pour 2017 sur le terrain du Crotoy : comme pour les réservations, seuls les emplacements pairs pour une année paire, les emplacements impairs pour une année impaire, pourront être occupés avec cette formule (emplacements à n° impair en 2017), les autres emplacements du terrain restant libres d'accès pour des séjours.

De plus, afin d'éviter les réservations déguisées, il est rappelé que pour bénéficier de cette formule, c'est l'installation principale (caravane, camping-car et tente si cette dernière représente l'installation principale) qui doit demeurer sur place entre deux occupations, sans substitution par une installation toile secondaire « réservant » l'emplacement.

Si cette procédure et les consignes de fonctionnement ne sont pas respectées cette année pendant la période d'application, la formule « occupation temporaire + garage mort » sera purement et simplement annulée sur ce terrain en 2018 et une procédure de conflit conforme au règlement intérieur (article 21 du RI) pourra être engagée contre les campeurs contrevenants.

Merci de votre compréhension et bon séjour sur le terrain.

**Marc CORDIER**  
Administrateur GCU et DT du terrain

P / le conseil d'administration,  
**Claire BAZIN**  
Présidente du GCU

---

*périodes d'occupation temporaire + garage mort en 2017 : du 23 avril au 1er juillet et du 27 août au 05 novembre sur les emplacements impairs uniquement.*